

## NOTE DE SYNTHÈSE

### Programme de rénovation énergétique ACTEE

### ACTEE+ : massifier et catalyser la rénovation énergétique des bâtiments publics

#### Un programme efficacement déployé dans les collectivités

Le programme ACTEE est reconduit en 2023 sous l'appellation ACTEE+ avec un budget doublé et un fonctionnement simplifié. Des appels à projets trimestriels seront organisés, et les experts d'ACTEE apporteront une aide technique et organisationnelle toujours plus intense aux collectivités. Le programme englobe depuis 2022 piscines, patinoires, centres aquatiques, éclairage public, et désormais les bâtiments classés.

#### Philosophie du programme

Porté par la FNCCR, le programme ACTEE a développé deux valeurs-socles : la mutualisation entre collectivités pour maximiser l'efficacité des actions (notamment via la mise en commun d'une ressource comme l'économe de flux ou les commandes groupées) et l'inscription dans une démarche de long terme, en conciliant le temps long de la rénovation énergétique et le temps court du mandat.

En se plaçant dans une logique de « projet », le programme a réussi à accompagner rapidement et concrètement les territoires. ACTEE a ainsi su répondre aux demandes des collectivités et de leurs associations, sous l'égide de la DGEC et de la coordination interministérielle de créer de nouveaux outils rapidement, comme la démarche d'accompagnement à la DSIL exceptionnelle ou encore le déploiement d'un sous-programme dédié à l'effacement électrique au vu des tensions pressenties lors des prochains hivers.

#### ACTEE en chiffres

Les chiffres d'ACTEE témoignent du succès de la démarche et de l'engagement des collectivités et du passage à l'action sur leur patrimoine. Avec un taux de passage à l'acte de plus d'un tiers, soit trois fois supérieur aux dispositifs ayant précédé, l'efficacité est au rendez-vous de ce programme qui a rassemblé des collectivités débutantes et aguerries qui avaient mis en pause leurs projets.

- 18 363 audits énergétiques financés
  - 1/3 de passage à l'acte, contre 10 % pour les programmes précédents ;
- 5.000 bâtiments rénovés en première phase
  - 61 % de réduction d'émission de GES en moyenne ;
  - 50 % de réduction de consommation d'énergie primaire

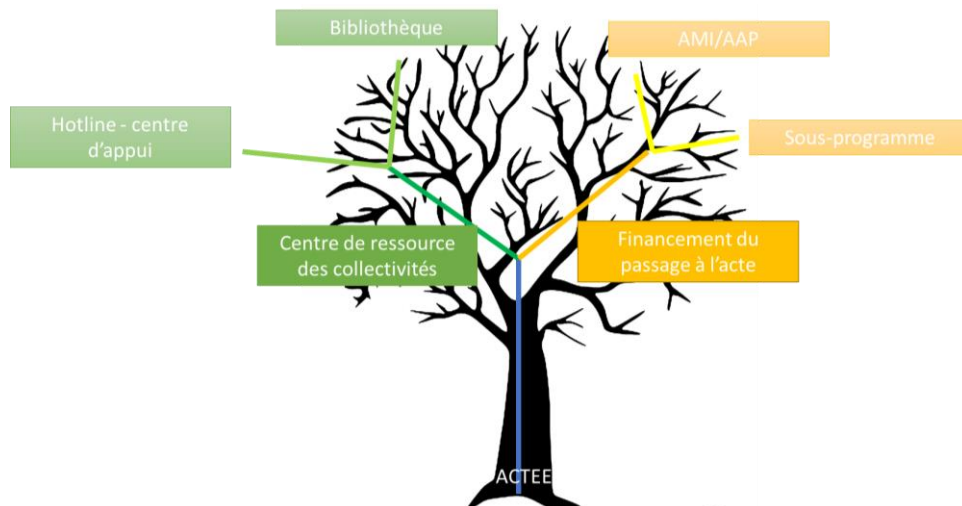
# PROGRAMME ACTEE

Financer et accompagner la  
rénovation énergétique des  
bâtiments publics



- 200 millions d'euros de travaux programmés fin 2021 ;
- 100 GWh économisés chaque année.
- 90 % des fonds du programme bénéficient directement aux collectivités via les outils de financement
  - 10 % de frais nécessaires à la construction de ressources partagées
- 295 postes d'économies de flux accompagnés dont nouvellement 180 recrutés ;
- 600 collectivités membres bénéficiaires ;
- Plusieurs milliers de participants aux webinaires et aux formations ACTEE ;
- Des centaines de téléchargements des documents-types ACTEE...

Avec 85 % du budget engagé à mi-programme, via 12 appels à projets et 5 sous-programmes, les collectivités ont démontré leur adhésion à la démarche ACTEE et l'envie d'agir dans la baisse des consommations énergétiques, encore plus accrues avec la crise énergétique.



Au-delà des chiffres, un important travail partenarial a été réalisé avec les acteurs de la filière pour produire des documents types partagés et accompagner les élus à passer à l'action.

## ACTEE+ : poursuite de la dynamique en 2023

ACTEE+ n'a pas vocation à réinventer un système mais à continuer le déploiement de ce qui fonctionne dans ACTEE en le simplifiant au besoin, d'ajuster certains éléments pour répondre à des besoins plus marqués, notamment la sobriété intégrée dans une approche d'efficacité énergétique.

ACTEE+ se distingue par deux aspects :

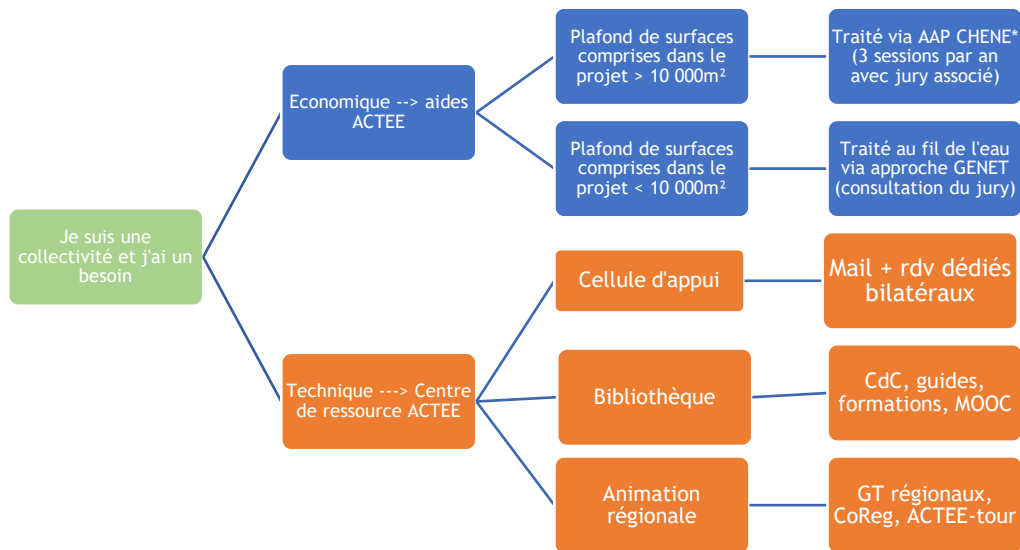
- Une aide économique, via un AAP trimestriel, fondée un cahier des charges commun et un calendrier connu de tous ainsi que la démarche GENÊT avec relève "au fil de l'eau" tout au long du programme pour des collectivités isolées, notamment en zone rurale, aux côtés des sous-programmes qui adressent certaines thématiques spécifiques (90 % du montant du programme) ;
- Une aide technique et organisationnelle, avec une cellule d'accompagnement composée d'experts, un centre de ressources avec des cahiers des charges types directement utilisables par les collectivités, des guides, des formations, des MOOC, des outils

# PROGRAMME ACTEE

Financer et accompagner la  
rénovation énergétique des  
bâtiments publics



numériques d'analyse, le tout en libre accès (10 % du montant du programme). La cellule d'appui vise à apporter une réponse aux collectivités, sur les sujets d'efficacité énergétique. Elle s'adresse aussi bien aux collectivités expertes nécessitant une approche approfondie de leur dossier, et aux collectivités débutantes, découvrant la thématique, par exemple, via leur dernière facture énergétique. Elle est composée d'experts dans le domaine de l'ingénierie projet, des aspects techniques, de la recherche de financement et de l'analyse juridique.



*\*hors piscines, patinoires, centres aquatiques via ACT'EAU, et éclairage public via Lum'ACTE*

L'AAP CHENE constitue l'outil principal de financement. Les candidatures y sont validées, modifiées ou invalidées par le jury associé, dans la logique des jurys d'ACTEE1&2, après instruction des équipes d'ACTEE. L'AAP incite les collectivités à la mutualisation entre elles.

Par ailleurs, il intègre le financement des Schémas directeurs immobilier énergie (SDIE), le financement du potentiel d'effacement électrique ou encore une réflexion sur l'autoconsommation. Il finance des postes d'économies de flux et de facilitateurs locaux (conseillers en financement partagé, programmistes, juristes, etc.) dans une approche de mutualisation. Sont également concernés par ce financement, des études et des équipements de diagnostic et de suivi, avec une ligne de maîtrise d'œuvre cherchant à appuyer le portage d'une stratégie patrimoniale, s'inscrivant dans le long terme, intégrant l'efficacité énergétique dans une approche globale, en évitant une approche « au coup par coup » et conformément aux objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire.

Certains bonus au financement permettront de pousser le développement de certains secteurs, notamment sur le confort d'été, les territoires ZNI (DROM et Corse), d'en finir avec le recours au fioul et d'appuyer une démarche de développement des EnR selon les usages, actions de sobriété, gymnases et équipements sportifs, hôpitaux publics et secteur de la santé et du secteur sanitaire et social, syndicats d'eau (pour les régions non couvertes par les aides des agences de bassin), etc.

L'analyse de l'intégration d'autres secteurs à ce type d'appel à projets pourra être menée (bâtiments du ministère de la Santé type établissements pénitentiaires, bases militaires du ministère des Armées) si ceux-ci sont utilisés ou pilotés par des collectivités (le cas échéant, même

# PROGRAMME ACTEE

Financer et accompagner la  
rénovation énergétique des  
bâtiments publics



territoire  
d'énergie

sans en être propriétaires, dans une approche de vision patrimoniale territoriale) ou qu'une mutualisation et animation commune par une collectivité fait sens (en particulier pour les établissements de la culture).

De manière plus détaillée, 7 dispositifs financiers du premier axe et 3 dispositifs d'accompagnement du second axe viennent porter le passage à l'acte dans les collectivités :



*En bleu : les outils financiers - En jaune : les outils ressources techniques*

Grands postes	Montant
AAP CHENE + démarche GENET	149 M€
Sous-programmes thématiques	49,75 M€
Centre de ressource et cellule d'appui	22 M€
<b>Total programme</b>	<b>220 774 000 €</b>

Les sous-programmes s'attachent à certains secteurs encore émergents qui ne pourraient être massifiés via les AAP ou la démarche GENET :

- ACT'EAU, qui s'adresse aux piscines, aux centres aquatiques et aux patinoires ;
- Eff'ACTEE, qui accompagne la connaissance du gisement d'effacement électrique et d'une valorisation de ce potentiel d'effacement ;
- Lum'ACTE, dédié à l'éclairage public en finançant le diagnostic et la réalisation des stratégies (et non le financement direct des travaux d'éclairage qui relèvent de fiches d'opération standardisée) ;

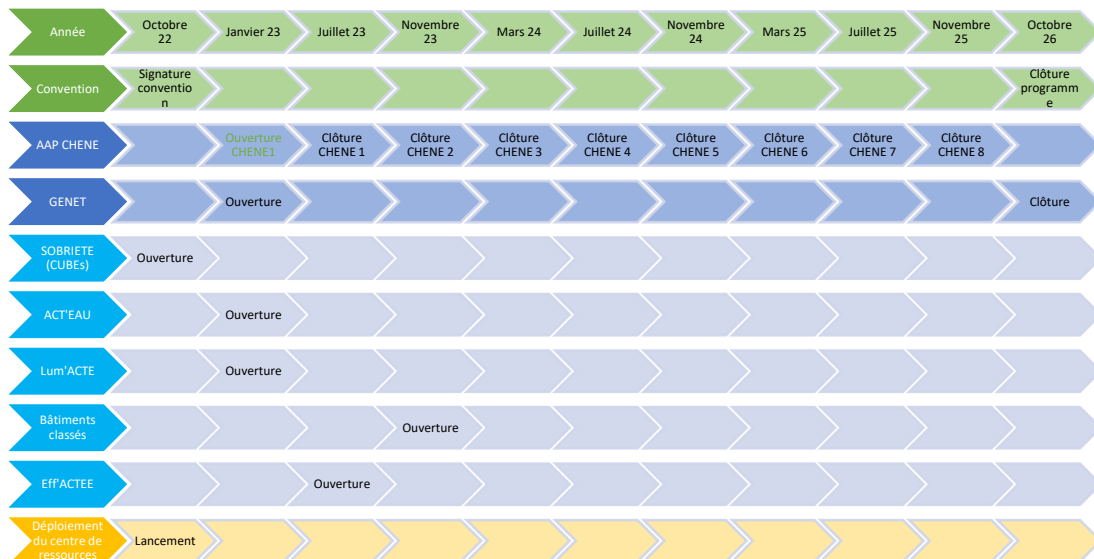
# PROGRAMME ACTEE

Financer et accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics



- Un sous-programme dédié aux bâtiments classés, centré notamment sur l'optimisation de l'éclairage intérieur, du traitement d'air, de l'hygrométrie et de l'analyse du changement de mode de chauffage, en respectant les contraintes des bâtiments historiques et des œuvres conservées le cas échéant ;
- La mise en place d'une démarche sobriété, valorisant les actions portées par les collectivités, et mettant en place une logique de challenges entre bâtiments, avec les programmes CUBE.Écoles et CUBE.Collectivités.

Le déploiement des dispositifs se fait selon le calendrier suivant, en affichant les cahiers des charges associés (AAP, sous-programmes) dès finalisation de leurs rédactions, de manière à donner une lisibilité très forte aux collectivités et à les aider à structurer leur projet :



L'accompagnement d'ACTEE se décline également au niveau régional, avec l'ACTEE Tour, véritable tour de France de la rénovation énergétique mettant en avant de bonnes pratiques et des retours d'expériences, en plus de constituer un point d'échange entre les collectivités d'une région sur le thème de la rénovation du tertiaire, ainsi que les Comités régionaux (CoReg) avec les DR ADEME, DREAL, Conseils régionaux et DR Banque des territoires.

Les Fédérations de collectivités (notamment AMF, AMrF, France Urbaine (FU), etc.), fortement mobilisées dans la consultation pour le cadrage d'ACTEE+, rentreront à la gouvernance d'une association portant le programme, permettant un portage multi-acteurs et une implication plus forte aux côtés de l'État, avec une mobilisation accrue des territoires.

Le programme conserve ainsi, en cohérence avec sa montée en charge très forte, une agilité de positionnement tout en élargissant la concertation, en tant que structure technique dédiée au sujet. Les collectivités et les acteurs nationaux ont soutenu la démarche afin que la structure conserve son rôle de portage d'une politique publique, sans porter de positionnement, qui reste au niveau des structures membres, dans leur stratégie propre de lobbying. L'AMF sera plus particulièrement associée, de manière visible, avec des actions spécifiques à destination de ses membres.

L'ADEME est un acteur-clef dans la structuration d'une réflexion de politique publique déclinée à l'échelle territoriale. Un travail commun dans l'élaboration des outils, permettra de faire lien avec

# PROGRAMME ACTEE

Financer et accompagner la  
rénovation énergétique des  
bâtiments publics



les autres thématiques portées par l'agence, notamment dans l'analyse des données des lauréats (observatoire des prix, des retours qualitatifs en complément d l'observatoire quantitatif issu d'OPERAT), l'approche de stratégie immobilière et, plus particulièrement, le lien avec la démarche des territoires engagés pour la transition énergétique permettra de mieux mailler les démarches et de faciliter leur visibilité auprès des collectivités.

Dans les régions, une logique d'information mutuelle des lauréats des différents dispositifs permettra d'accompagner la réflexion vers une approche globale. La coanimation du réseau des facilitateurs locaux, regroupant les économistes de flux, les CEP, les animateurs de l'ANAP ou des universités, se traduisant également par un événement annuel commun, des outils partagés (notamment catalogue de formations) et une mise en réseau, appuient opérationnellement les réflexions nationales. L'accompagnement à la montée en compétence et la formation de ces postes, pour lesquels un engorgement se fait sentir, reste par ailleurs l'une des priorités dans la structuration de la filière, abordées notamment sous l'angle d'une école de formation à la rénovation énergétique ouverte en formation continue, et un travail particulier sur l'emploi.

En complément du lien évident avec les interprofessions (FFB, FFIE, GIMELEC, FEDENE, etc.) et de leur déclinaison locale détaillée précédemment, le lien se fait aussi de manière étroite avec les grands acteurs de l'État ou ceux à gouvernance partagée : le CEREMA et l'FPEB dans les démarches CUBE et d'effacement électrique (ce dernier point étant coordonné étroitement avec RTE), le CSTB dans la mobilisation de son expertise, en particulier sur l'observatoire et l'outil BDNB, les centrales d'achat des collectivités pour faciliter l'accès aux équipements (UGAP notamment).

Le lien avec les autres ministères est poursuivi, ainsi qu'avec le coordinateur interministériel, afin de partager les pratiques et de monter des outils communs (de financement et techniques).



Le programme ACTEE s'inscrit dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie avec le soutien du ministère de la Transition écologique. 12 fournisseurs d'énergie contribuent au dispositif :



La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie) est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.